

# Appel à communications

## 29 avril - 1 mai 2012 (Ottawa)

### ***Génocides : Place, figure et rôle du tiers et du témoin second***

Le présent colloque s'inscrit dans la suite de deux autres colloques organisés par AIRCRIGE Canada et se veut donc aussi international et multidisciplinaire. Nous étant déjà penchés, lors des précédentes rencontres, sur la figure de la victime et sur la trans-mission des mémoires, nous proposons à présent de nous concentrer sur la place du tiers d'une part, et sur celle du témoin second, d'autre part. Nous voulons en discerner les manifestations discursives dans l'écriture des témoignages et invitons à réfléchir sur ces présences, les propriétés et modalités de leur manifestation dans la passation de la mémoire. Nous voulons ainsi aussi réfléchir sur les distinctions et nuances à apporter entre ce qu'il convient d'appeler le « tiers » et celui que l'on entend généralement par « témoin second ».

Pour le philosophe roumain Stéphane Lupasco (*L'homme et l'oeuvre*), les lexies « trois » et « tiers » possèdent la même racine étymologique, « trois » est la transgression du deux, ce qui va au-delà de deux, au-delà donc de l'antagonisme et du principe de contradiction développé depuis Aristote, d'où le tiers est irrévocablement exclu : « Il ne peut y avoir d'intermédiaire entre deux contraires, un sujet possède ou ne possède pas un attribut donné » (*Métaphysique VII*, 1021b23-29). Le tiers est donc un dépassement du binaire, une ouverture vers le ternaire et donc une possibilité d'évitement ou de résolution de conflits antagonistes, une voie de passage entre deux contraires.

Le tiers, qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'une force politique, d'une communauté ou d'un organisme assumant et assurant l'arbitrage entre les parties en conflit serait dès lors le garde-fou contre les dérives et aberrations totalitaires, dictatoriales et/ou exterminatrices. Pour reprendre Lupasco : « *Le tiers secrètement inclus est le gardien de notre mystère irréductible, seul fondement possible de la tolérance et de la dignité humaine. Sans ce tiers, tout est cendre.* » Mais ce tiers garde-fou peut se manifester de diverses façons. Nous voulons ici tenter d'en saisir les possibles. Nous voulons ouvrir les réflexions pour faire émerger les figures de ces êtres qui, parfois même à l'intérieur des camps de concentration, à l'intérieur des ghettos, au cours des massacres quotidiens — dans le cas du Rwanda -, ont montré dans les faits que la logique du tiers inclus permet l'avènement d'un troisième axiome T (T de tiers inclus). Cela dit, nous voudrions également mettre en relief les différents possibles qui ont échoué à se manifester ou qui ont refusé d'endosser ce rôle, permettant ainsi que le pire arrivât. Des analyses centrées sur les systèmes idéologiques, les rapports politiques, les forces politiques et économiques, etc. permettront de penser la vacuité laissée par le tiers alors que s'exacerbaient les polarisations idéologiques visant à exclure et à éradiquer des êtres humains.

Quant à la place du témoin second que nous proposons aussi d'aborder, elle est dès lors perçue comme tout autre. Ce n'est plus le tiers, qui est, pour reprendre Dulong, celui qui était là

pour voir, mais plutôt un sujet qui rapportera ce à quoi il n'a pas assisté, le témoin second n'ayant pas été une victime directe de ce qu'il rapporte. Qu'il s'agisse des descendants des déportés durant la Deuxième Guerre mondiale, des romanciers, cinéastes, journalistes ou des experts (historiens, psychologues, universitaires, juristes, etc.), en témoignant du sort des autres, chacun doit répondre de sa personne, à partir de son expertise et du cadre ainsi fixé, afin de rendre des vérités que ces connaissances lui dicteront. Ainsi chacun assumera-t-il des responsabilités par rapport à ce qu'il rapporte et qu'il rend accessible à d'autres, que ce soit pour prévenir du pire, pour en rendre compte alors même que l'extermination d'êtres humains bat son plein ou une fois que les massacres ont cessé et que les forces exterminatrices ont été déboutées. L'analyse de ces instances témoins doit s'inscrire dans cela même qui les caractérise, soit leur énonciation. Chacun optant pour un cadre d'énonciation particulier ou étant contraint, selon la place qui sera la sienne, à s'y soumettre et à l'adopter. Ces diverses formes ayant précisément des normes lui étant propres et des contraintes particulières, nous voulons réfléchir sur cela même qui les caractérise et qui peut faciliter ou entraver la démarche énonciative dans les visées qu'elles voudraient se fixer ou s'étaient fixées, que celles-ci entendent restituer les faits, les déformer, voire les nier.

Enfin, nous nous pencherons également sur la réception des témoignages. Nous proposons à titre indicatif deux pistes, à savoir comment le tiers récepteur est inscrit dans les témoignages, qu'il s'agisse des témoignages des victimes directes, indirectes ou secondes, et les traces de la réception testimoniale que l'on retrouve dans les discours des témoins seconds. Car le témoin second, que ce soit le descendant, le journaliste, le juriste, le romancier, l'historien, le psychologue, etc. ne peut faire abstraction de l'empreinte laissée par l'objet de son témoignage, objet qu'il a dû dans un premier temps accueillir, saisir, appréhender, avant d'être en mesure de le restituer. Dans le cas des descendants, l'héritage du traumatisme en porterait les traces ; dans le cas des autres témoins seconds, il convient de se demander si un parti pris s'affiche et comment cela se manifeste ; comment cela s'inscrit dans une grille de lecture ; comment cette grille elle-même découle de la logique classique des contradictoires ; comment transparait l'affectivité de l'instance énonciative, comment se met en discours la possibilité ou l'impossibilité d'une pensée dans le cadre de la contemporanéité conceptuelle et idéologique de l'instance énonciative, etc. Il s'agirait donc ici de percevoir l'empreinte laissée chez ces instances témoins secondes par la réception de l'objet du témoignage.

Les pistes que nous proposons sont donc les suivantes, mais ne se veulent en aucun cas exclusives et limitatives :

- 1) Place, figure et rôle du tiers (absent, exclu, inclus)
- 2) Vérités et responsabilités du témoin second
- 3) L'énonciation du tiers et / ou du témoin second : formes, normes et contraintes
- 4) La figure du tiers récepteur dans l'énonciation des instances testimoniales (tiers, témoins directs, indirects, seconds)

Calendrier :

Soumission des propositions : avant le 30 octobre 2011

Acceptation des propositions : 30 novembre 2011

Envoyez vos propositions (250 mots maximum) et une brève notice bio-bibliographique à l'une des deux adresses suivantes :

Catalina Sagarra : [catalinasagarra@trentu.ca](mailto:catalinasagarra@trentu.ca)

Eugène Nshimiyimana : [nsheug@mcmaster.ca](mailto:nsheug@mcmaster.ca)

Comité scientifique : Eugène Nshimiyimana, McMaster University; Catalina Sagarra, Trent University; Josias Semujanga, Université de Montréal; Jacques Walter, Université de Metz.